

PRÉVOST (Provost), MARTIN, un des pionniers de Beauport, près de Québec, baptisé le 4 janvier 1611, fils de Pierre Prévost et de Charlotte Vien, à Montreuil-sous-Bois, près de Paris, décédé à Beauport le 27 janvier 1691 et inhumé au même endroit le lendemain.

La présence de Prévost est signalée à Québec, dans les actes du notaire Piraube, dès l'année 1639. Le 3 novembre 1644, il y épousait Marie-Olivier-Sylvestre Manitouabeouich. C'est le premier mariage entre un Français et une Amérindienne dont fassent mention les annales du Canada. La jeune épouse avait été donnée par ses parents à l'interprète Olivier Letardif, qui l'avait fait élever à la française, chez le sieur Guillaume Hubou, après lui avoir servi de parrain. Après son mariage et jusqu'à sa mort, on voit Martin Prévost établi à Beauport comme habitant, c'est-à-dire cultivateur, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir un emplacement et une maison à Québec, en 1667. Il épousa en secondes nocces à Québec, le 8 novembre 1665, Marie d'Abancourt, veuve de Jean Jollyet et de Gefroy Guillot. Il avait eu au moins neuf enfants de sa première épouse. Vers la fin de sa vie, il signait Provost. Ses descendants ont adopté l'une ou l'autre orthographe.

Honorius Provost

JR (Thwaites), IX : 103 ; XI : 93. — Papier terrier de la Cie des I. O. (P.-G. Roy). — Jean Langevin, Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport (Québec, 1860).

Bibliographie de la version révisée :

Arch. départementales, Seine-Saint-Denis (Bobigny, France), Reg. paroissiaux et état civil, Montreuil-sous-Bois, 4 janv. 1611. — Bibliothèque et Arch. nationales du Québec, Centre d'arch. de Québec, CE301-S1, 3 nov. 1644, 8 nov. 1665 ; CE301-S5, 28 janv. 1691.

Bibliographie générale - © 1966–2018 Université Laval/University of Toronto

Auteur de l'article:	Honorius Provost
Titre de l'article:	PRÉVOST (Provost), MARTIN
Titre de la publication:	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i> , vol. 1
Éditeur:	Université Laval/University of Toronto
Année de la publication:	1966
Année de la révision:	2018
Date de consultation:	11 mars 2018